

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Madame le Maire a prononcé le discours officiel pour célébrer la victoire du 8 Mai 1945 devant le Monument aux Morts. Les habitants étaient invités à se joindre à la cérémonie. Un petit groupe de fidèles entourait notre maire et s'est recueilli en mémoire des Grospiérois tombés pour la patrie. Les noms gravés sur le monument ont été égrenés par la 1<sup>ère</sup> adjointe, pour ne pas les oublier. La gerbe de fleurs tricolore a été déposée par deux jeunes filles du village. Félicitations à elles pour leur présence et leur participation.



## BIENTÔT L'ÉTÉ

**Et avec lui, un certain nombre de réglementations incontournables à connaître pour être assurés de passer une saison sereine :**

- **Eau potable :** En raison de la baisse des débits des cours d'eau, le préfet a décidé, par arrêté préfectoral du 14 avril 2023, de classer le bassin de la Beaume-Chassezac en situation d'**ALERTE** (avec des réductions des usages agricoles, domestiques et publics).

La précocité de la sécheresse cette année doit inciter tous les usagers à réduire autant que possible leurs consommations. Par conséquent, l'arrêté préfectoral autorise les heures d'arrosage pour les particuliers les : **lundis, mercredis, vendredis de 20h00 à 9h00.**

Plus d'informations :

<https://www.ardeche.gouv.fr/.../Evolution-de-la-secheresse>

- **Piscines privées :** s'applique aux piscines privées à usage familial installées chez les particuliers et réservées à un usage domestique. Selon le Code de la construction et de l'habitation, toute piscine enterrée non close privative à usage individuel doit être pourvue d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisés visant à **prévenir le risque de noyade : abri, alarme, barrière ou couverture.** Les propriétaires qui ne satisfont pas à cette obligation encourent des sanctions pénales, notamment une amende de 45 000 €.
- **Tondeuses et débroussailleuses, réglementation générale :**
  - jours ouvrables : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
  - le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
  - le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

## LA MAISON DES ASSOCIATIONS VA FAIRE PEAU NEUVE

Compte tenu du contexte environnemental actuel, la municipalité va entreprendre l'isolation du bâtiment (murs extérieurs et/ou intérieurs, après expertise, et plafonds), ainsi que la modification du système de chauffage. L'ensemble de ces travaux, concernant tout ou partie des locaux, devrait débuter au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Ensuite, à l'issue de ces réalisations, sera mise en œuvre une redistribution des locaux afin de promouvoir une utilisation plus équitable et rationnelle entre toutes les associations.

## ÉVITONS QUE LE MOUSTIQUE TIGRE NE NOUS ENVAHISSE !



Adoptons les bonnes pratiques : entre avril et octobre, rangez, videz, couvrez les contenants où l'eau peut s'accumuler (coupelles, réserves d'eau ...)

## TRAVAUX / CHANTIERS

### Goudronnage :

- une partie de la route du château du Rouret ;
- route du château de Bournet ;
- chemin de la scierie.

Réfection de différents chemins de terre.

Le chantier de la cantine avance, nous espérons pouvoir en disposer durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2023-2024.



## BULLETIN MUNICIPAL



MAI 2023 - Numéro 13



## Le mot du Maire

Les beaux jours sont là, l'été arrive à grands pas et la saison touristique démarre. Nous allons accueillir famille, amis et aussi de nombreux touristes venus profiter du soleil et de la tranquillité dans notre charmant village.

Cependant, comme vous le savez, le contexte climatique entraîne une sécheresse importante et menace l'équilibre de cet environnement.

Il nous appartient donc à toutes et à tous de rester vigilants quant au risque incendie, tout particulièrement en pensant à débroussailler autour des habitations. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'une réglementation nationale interdit tout brûlage à l'air libre, notamment les déchets verts.

De plus, depuis plusieurs semaines, nous sommes placés en niveau « ALERTE SECHERESSE ». Par conséquent, nous devons également nous montrer responsables et limiter notre consommation d'eau, en respectant les horaires autorisés pour l'arrosage de nos jardins.

L'été est aussi l'occasion de faire la fête lors de soirées conviviales qui peuvent générer un bruit important : veillons à ne pas perturber la tranquillité du voisinage.

Il ne vous aura pas échappé que ce bulletin comporte le rappel d'un certain nombre de réglementations, cependant incontournables pour un « vivre ensemble » harmonieux.

Pour vivre un été serein, soyons attentifs, respectueux et tolérants. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de profiter au mieux des nombreux événements culturels ou festifs qui vous seront proposés durant l'été, tant dans notre village qu'aux alentours.

## CENTENAIRE DE L'ESSAAG



Les organisateurs : Florian Guigon (trésorier), Françoise Guigon (secrétaire), Simon Leconte (président) et M. Jean-François Borie, maire de Beaulieu.

Eclatant succès pour la « Fête du Centenaire de l'ESSAAG » (*club de football « Entente Sportive Saint-Alban-Auriolles-Grospièrres »*), le 22 avril dernier à la salle polyvalente.

Une foule nombreuse, toutes générations confondues, se pressait autour du buffet ainsi que des diverses expositions retraçant la vie du club depuis sa création, notamment, particulièrement appréciée, la rétrospective en images (photos depuis 1922, licences de 1975 à ce jour, calendriers ...).

La soirée s'est poursuivie avec un concert du groupe « Big Jet Planes », ce qui a permis de clôturer la soirée dans une ambiance festive plébiscitée par le public.



Prochain rendez-vous du centenaire : « Journée des 100 ans du club » le 3 juin prochain au stade (voir programme des festivités et manifestations par ailleurs dans ce bulletin).

## FESTIVITÉS ET MANIFESTATIONS PROGRAMMÉES

- **Tous les dimanches matin** : vide-greniers / brocante, place du 14 Juillet à la gare organisé par Bonne action07.  
[Renseignements et contact : 06.37.86.80.64.](#)
- **Samedi 27 mai** : journée « TROC TOUT » place du 14 Juillet à la gare de 8h00 à 16h00 : objets, vêtements, plantes/boutures, conserves alimentaires, échanges de services/compétences ... Sans réservation, emplacements gratuits, arrivées et départs à toute heure. Petite restauration et buvette sur place.  
[Renseignements et contact : 06 37 86 80 64.](#)
- **Samedi 27 mai** : soirée « couscous dansant » ; animée par le « DUO REGARDS », organisée par la nouvelle association « Gro.F.F. » (« Grospierres, Fêtes et Festivités »). Salle polyvalente.  
Inscriptions possibles jusqu'au 20 mai, plus de précisions dans vos boîtes aux lettres.  
[Renseignements et contact : groff07120@gmail.com - !\[\]\(467d80e979964f7f8c752fb22248b5b7\_img.jpg\) \(Grospierres, Fêtes et Festivités\)](#)
- **Samedi 3 juin** : tournoi de foot du centenaire de l'ESSAAG à partir de 9h00. Repas du soir au stade, avec animation par DJ Jean Aubanel.  
[Sur réservation au 06 30 46 29 31 \(aux heures des repas\)](#)
- **Mercredi 7 juin** : sortie publicitaire à la journée, organisée par l'UNRPA, ouverte à tous, adhérents ou non, Prix 39,00 €. Matin : démonstration, déjeuner ; après-midi : croisière sur le Rhône et visite d'une chocolaterie.
- **Mercredi 7 juin** : « PARENTIBULLE », salle polyvalente, de 9h à 12h30. A destination des parents et de leurs enfants de 0 à 6 ans, mais aussi des futurs parents ou des grands-parents. Proposé par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.  
[Contact : Acepp / Laetitia Cure au 06 28 32 45 42](#)
- **Dimanche 11 juin** : sortie Vogüe-Barjac- La Cocalière en vieilles voitures avec les vieilles soupapes Grospiéroises  
Sur réservation. [Contact : lesvieillessoupapes07@gmail.com](#)
- **Vendredi 23 juin** : kermesse de l'école, organisée par l'Amicale laïque.  
16h30/17h00, place du Marronnier (devant Maison des Associations). Au programme : petit spectacle des enfants, buvette, peut-être un peu de musique ! Un moment convivial à partager.
- **Samedi 1er juillet** : repas en plein air réservé aux adhérents, allée des platanes à la gare organisé par l'UNRPA.
- **Samedi 8 juillet** : barbecue et jeux, sur la place du 14 juillet à la gare, organisés par le Gro.F.F.
- **21, 22 et 23 juillet** : fête votive, quartier de la gare organisée par l'ESSAAG.  
[Renseignements et contact : fguigon07@gmail.com.](#)
- **Dimanche 6 août** : brocante ouverte à tous, place du 14 juillet à la gare. 13,00 € les 5 mètres, organisée par l'UNRPA.  
[Renseignements et contact à partir de juillet : 06 31 16 49 78.](#)
- **14 octobre** : repas de fin d'année organisé par les vieilles soupapes et réservé aux adhérents – salle polyvalente.  
[Renseignements et contact : lesvieillessoupapes07@gmail.com](#)

## BON À SAVOIR ...

- **Défibrillateurs** : 6 sont installés pour l'heure sur la commune : 1 à la mairie -1 sur la place du vide greniers 1 devant l'ancienne mairie – 1 au Domaine des Anges (direction Font-Vive), 2 au village vacances du Rouret. Bientôt : quartier des Vézias.
- **Sécheresse** : notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2022. Si vous avez subi des dégâts liés à ce phénomène, vous devez les déclarer à votre assurance **avant le 3 juin 2023.**
- **Elagage obligatoire** le long des lignes électriques et téléphoniques pour permettre le passage de la fibre.

## BONNE NOUVELLE : BAISSÉ DES IMPÔTS FONCIERS !

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 12 avril 2023, a entériné la baisse de la part communale de la taxe sur les impôts fonciers.

La taxe foncière sur le bâti passe de 34,38% à 28,53% (moins 5,85 points).

La taxe foncière sur le non bâti passe de 56,88% à 47,20% (moins 9,68 points).

La baisse effective est de 17%.

## DÉBROUSSAILLER CHAQUE ANNÉE, C'EST OBLIGATOIRE ET C'EST INVESTIR POUR VOTRE SÉCURITÉ

### Pourquoi est-ce obligatoire :

- Pour vous mettre en sécurité ainsi que vos biens face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- Pour sécuriser l'accès des interventions et des sapeurs-pompiers.

### Qui est concerné ?

L'obligation s'applique aux habitants des communes particulièrement à risques face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés, et doivent débroussailler sur une profondeur de 50 mètres.

Le maire est chargé du contrôle et du respect de cette obligation. Les agents assermentés sont habilités à verbaliser.

### Le débroussaillage c'est principalement :

- couper les arbustes morts et les branches sèches, notamment proches des constructions ;
- supprimer les arbustes sous les arbres ainsi que les broussailles.

**A noter** : le SDIS (*service départemental d'incendie et de secours*) assure une permanence téléphonique tous les vendredis matin, de 9h00 à 12h00, au 04 75 66 36 83, pour renseigner les administrés lorsqu'ils ont un questionnement, par exemple sur les distances du débroussaillage autour des maisons. En cas de litige, il peut aussi se déplacer sur le terrain.

## URGENT « ADRESSAGE » / MESSAGE IMPORTANT !

Les adressages doivent impérativement être à jour  
**AU PLUS TARD LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 :**

### ➤ NOMS LISIBLES ET N° DE VOIRIE SUR LES BOÎTES AUX LETTRES.

Les principales raisons de libeller correctement votre nouvelle adresse sont :

- un accès facilité et plus rapide aux services d'urgence (secours, sécurité, etc.) ;
- des livraisons plus rapides (livraisons de colis, courriers ...)
- des relations facilitées avec les opérateurs de services (prestations à domicile, eau, électricité, téléphone, etc ...).

### ➤ Vous pouvez procéder au changement d'adresse en ligne sur « [Vos démarches sur Service-Public.fr | Service-public.fr](#) » / [Les démarches pour les particuliers](#) / [Changement d'adresse en ligne](#) / [Accéder à la démarche en ligne](#)

Ce site vous permet d'informer rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative, mais également de votre :

- changement d'adresse électronique
- changement de téléphone fixe
- changement de téléphone portable

Vous pouvez changer d'un clic :

- AGIRC / ARRCO / CNMSS / CPAM / CAISSE DES DEPOTS /
- ASSURANCE RETRAITE / MSA / CAMIEG et ENIM avec votre numéro de sécurité sociale
- Pour les organismes : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / CARTE GRISES / CAF / POLE EMPLOI / EDF / TOTAL et ENGIE : il vous faudra vos numéros de contrat.

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, France Services peut vous aider à effectuer la démarche, sur rendez-vous au 04 75 39 62 94 (locaux de la mairie).

**PASSÉ LE DÉLAI DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE, SI LES ADRESSAGES NE SONT PAS À JOUR, LA DISTRIBUTION DU COURRIER AINSI QUE LA LIVRAISON DES COLIS NE SERONT PLUS ASSURÉS.**